



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

## 1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement "Les Jardins de la Basse", avenue Abbé Pierre à Perpignan (66)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Bouygues Immobilier

\_\_\_\_\_

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

5 6 2 0 9 1 5 4 6 0 0 8 9 4

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

Nadal

Isabelle

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39b. Aménagement terrain d'assiette compris entre 5 et 10 ha, SDP comprise entre 10000 et 40000 m <sup>2</sup>	Terrain d'assiette : environ 13 776 m <sup>2</sup> Surface de plancher : environ 15 300 m <sup>2</sup>
41. Aires de stationnement	Places de stationnement : environ 512

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe au droit d'une friche ferroviaire démantelée, partiellement recouverte d'enrobé, au cœur de la zone urbanisée de Perpignan.

Sur une emprise d'environ 13 776 m<sup>2</sup>, le projet prévoit la réalisation d'un ensemble immobilier composé de macro-lots, avec parkings en extérieur, en RDC et en sous-sol, ainsi que les infrastructures nécessaires à leur fonctionnement : voiries, espaces verts paysagers, réseaux divers, etc. La surface de plancher créée sera de l'ordre de 15 300 m<sup>2</sup> pour un total d'environ 241 logements répartis à hauteur de 171 logements au sein de 7 bâtiments et de 70 logements au sein d'une résidence Senior Sociale.

Le nombre total de places de stationnement sera de l'ordre de 512 places pour les véhicules et 385 places pour les vélos.

(Cf. annexe 4)

#### 4.2 Objectifs du projet

Le secteur est classé en zone AU0 au P.L.U. de Perpignan. C'est une zone à urbaniser dont l'ouverture est subordonnée à une modification du P.L.U. L'objectif des zones AU0 est de réserver un potentiel de terrains à proximité d'équipements pour permettre le développement de la Ville afin de répondre aux besoins du projet dans les domaines de l'habitat et des activités économiques.

Le secteur est assimilé à une dent creuse au droit d'une friche industrielle. Il est desservi au Sud par des voies en attente depuis l'avenue Abbé Pierre et sa piste cyclable. Des arrêts de bus sont présents, et le projet se situe à moins de 100 m de la gare de Perpignan.

Les objectifs du projet sont notamment de :

- Conforter la mixité urbaine avec 171 logements en accession libre et 70 logements sociaux,
- Préserver les espaces naturels et paysagers présents en bordure Nord (parc des Jardins de la Basse), ...

(Cf. annexe 4)

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement vont nécessiter notamment :

- le défrichage des parcelles,
- la mise en place de l'aire de chantier,
- les terrassements nécessaires à l'aménagement des constructions, des voiries et aux réseaux enterrés (humides et secs),
- la viabilisation des lots,
- la construction des lots.

Cf. Plan de masse en annexe 4.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les voiries et le bâti projetés viendront s'inscrire dans la continuité du bâti environnant.

Le projet sera connecté au Sud dans la continuité urbaine de l'avenue Abbé Pierre. Le projet respectera et prolongera le maillage viaire automobile, piétonniers et cyclable afin de favoriser l'intégration du projet dans son environnement.

Le projet accueillera environ 171 logements en accession libre et 70 logements sociaux, le tout pourvu d'environ 512 places de stationnement pour les habitants.

Cf. annexe 4.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'Aménager

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette :	environ 13 776 m <sup>2</sup>
Surface de plancher :	environ 15 300 m <sup>2</sup>
Nombre de places de stationnement :	environ 512 unités

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :  BP :   Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :  °  '  " E Lat. :  °  '  " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :  °  '  " Lat. :  °  '  "

Point de d'arrivée : Long. :  °  '  " Lat. :  °  '  "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La zone de projet se situe au sein du secteur AU0 du Plan Local d'Urbanisme de Perpignan. Cf. annexe 9.1

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est située à environ 3,6 km à l'Est de la Z.N.I.E.F.F. la plus proche. Cf. annexe 7.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Perpignan est concernée par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Perpignan-Rivesaltes approuvé par arrêté préfectoral du 21 avril 2021. La zone de projet n'est pas concernée par ce plan.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au sein de la zone de projet, aucun habitat et aucune flore ne sont caractéristiques de Zones Humides (cf. annexe 7.4 « Habitats naturels et flore »). En outre, les sols en place ne sont pas caractéristiques de Zones Humides (cf. annexe 10 « BET ArcaGée, 2021. Évaluation de la qualité environnementale des sols. 88 p. ».)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Perpignan est pourvue d'une Plan de Prévention des Risques approuvé par arrêté préfectoral n°2000-2184 du 10 juillet 2000. La zone de projet n'est pas concernée par le règlement du PPR approuvé car elle se situe en dehors des secteurs d'aléas.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. annexe 9.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Évaluation de la qualité environnementale des sols réalisée par le BET ArcaGée en 2021 note que les remblais à déchets et débris divers épars ont localement un caractère variable allant de faiblement à modérément pollué avec des dépassements non spatialement prévisibles du seuil maximal "inerte" pour le paramètre HAP. Cf. annexe 10.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Perpignan, de même que l'intégralité de la Plaine du Roussillon, se situe au sein de deux Zones de Répartition des Eaux (Z.R.E.) de l'aquifère Pliocène et des nappes Quaternaire définies par les arrêtés préfectoraux du 9 avril et du 21 juin 2010.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. annexe 9.2
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à environ 4 km au Nord. Cf. annexe 6.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alimentation en eau potable du projet sera assurée par le réseau d'alimentation en eau potable communal. La zone de projet étant classée en zone AU0 au P.L.U. de Perpignan, l'adéquation des besoins en eau potable liés au projet avec la disponibilité de la ressource sera prise en compte dans le cadre de la Modification du P.L.U. nécessaire à la mise en œuvre du projet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires seront évacués dans le respect de la réglementation en vigueur et conformément aux préconisations de l'Évaluation de la qualité environnementale des sols, BET ArcaGée, 2021. Cf. annexe 10.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alimentation en eau potable du projet sera assurée par le réseau d'alimentation en eau potable communal. La collecte des eaux usées du projet sera assurée par le réseau d'eaux usées existant qui sera prolongé. L'adéquation des besoins en eau potable liés au projet avec la disponibilité de la ressource, l'émission des effluents et la capacité des réseaux et de la station d'épuration à les traiter seront pris en compte dans le cadre de la Modification, du P.L.U. nécessaire à la mise en œuvre du projet.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les habitats naturels présents sont des friches industrielles. En outre, afin de s'assurer de supprimer et réduire toute incidence potentielle sur le milieu naturel limitrophe (Jardins de la Basse au Nord de la zone de projet), des mesures de suppression et de réduction des incidences sur les milieux naturels seront engagées. Cf. annexe 7.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à environ 4 km au Nord. Cf. annexe 6.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation de terrains en friches industrielles situées au cœur de l'urbanisation, au sein d'une dent creuse.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Perpignan est pourvue d'une Plan de Prévention des Risques approuvé par arrêté préfectoral n°2000-2184 du 10 juillet 2000. La zone de projet n'est pas concernée par le règlement du PPR approuvé car elle se situe en dehors des secteurs d'aléas. Cf. annexe 9.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des trafics liés à l'apport de population. L'afflux sur le trafic routier local est difficile à estimer en l'état actuel des connaissances sur le projet. Le projet est largement desservi par plusieurs voiries ce qui permettra de réduire les incidences sur les déplacements et le trafic.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier, les travaux pourront être à l'origine de nuisances sonores. Ces nuisances seront temporaires et localisées, elles respecteront les normes réglementaires en terme d'émissions sonores. Cf. annexe 8.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier, les travaux pourront être sources d'odeurs (résidus atmosphériques des huiles et hydrocarbures liés à l'utilisation des engins de chantier, etc.). Ces éventuelles émissions d'odeurs seront temporaires et localisées. En outre des mesures seront imposées aux entreprises de travaux. Cf. annexe 8.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier, les travaux pourront générer ponctuellement des vibrations du fait de l'usage d'engins de chantier. Ces éventuelles émissions de vibrations seront temporaires et localisées. En outre des mesures seront imposées aux entreprises de travaux. Cf. annexe 8.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera source d'émissions lumineuses de par la présence des éclairages publics de voirie. Ces émissions seront identiques à celles observées actuellement au droit des voies et constructions limitrophes.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase de chantier, des mesures seront engagées pour éviter tout rejet.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La collecte des eaux usées du projet sera assurée par le réseau d'eaux usées existant qui sera prolongé. La zone de projet étant classée en zone AU0 au P.L.U. de Perpignan, l'émission des effluents et la capacité des réseaux et de la station d'épuration à les traiter sera pris en compte dans le cadre de la Modification du P.L.U. nécessaire à la mise en œuvre du projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La collecte des ordures ménagères sera assurée par la Perpignan Méditerranée Métropole, compétente en la matière, qui traitera les déchets produits conformément à la réglementation en vigueur.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation de terrains en friches industrielles situés au cœur de l'urbanisation, au sein d'une dent creuse.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

D'autres projets sont prévus sur la commune de Perpignan, toutefois, ce projet est le seul situé au sein d'une dent creuse au cœur de l'urbanisation et au droit d'une friche industrielle. Il n'a donc pas de lien écologique avéré avec les incidences des autres projets connus.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

Les incidences du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont très faibles.

En outre, pour s'assurer de supprimer et réduire toute incidence résiduelle sur l'environnement limitrophe, le maître d'ouvrage s'engage à mettre en place des mesures adaptées, notamment pour le milieu naturel avec la Jardins de la Basse au Nord (cf. annexe 7 et 8), telles que notamment :

- adapter le planning du chantier aux périodes écologiques sensibles,
- mettre en œuvre des aménagements paysagers à valeur écologique pour la faune locale,
- etc.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit au coeur de l'urbanisation, au sein d'une friche industrielle, il n'est pas concerné par des zones d'intérêt écologiques patrimoniales ni protégées.

En outre, le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre des mesures pour supprimer et réduire les incidences sur les milieux naturels limitrophes et l'environnement. C'est pourquoi, nous pensons que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	ANNEXE 7 : PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	<input type="checkbox"/>
2	ANNEXE 8 : MESURES POUR EVITER ET REDUIRE LES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	<input type="checkbox"/>
3	ANNEXE 9 : PLAN LOCAL D'URBANISME ET ZONES INONDABLES	<input type="checkbox"/>
4	ANNEXE 10 : BET ARCAGEE, 2021. ÉVALUATION DE LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES SOLS. 88 P.	<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom NADAL

Prénom Isabelle

Qualité du signataire Directrice Opérationnelle

À Perpignan

Fait le 3 / 0 / 0 / 6 / 2 / 3

**BOUYGUES IMMOBILIER ROUSSILLON**  
39 boulevard John Fitzgerald Kennedy  
66100 PERPIGNAN  
Tél : 04.68.51.55.10 - Fax : 04.68.51.55.11  
SIRET / 562 091 546 00894

Signature du (des) demandeur(s)